

Le 11 mars 2009,

### **Bilan des positions adoptées par différents CSD à ce jour :**

· **csd 1 (Sciences et technologies de l'information):**

délivrer les projets A+, peut-être les C, et demander une deuxième réunion plus tard pour le reste. Il s'agit d'une rétention opérationnelle plus que de principe due à l'absence de certaines expertises et à l'impossibilité qui en découle d'évaluer la totalité des projets.

· **csd 2 : a voté la motion suivante (17 oui, 1 non, 3 abstentions):**

Les membres du Comité Sciences pour l'ingénieur (CSD.2) réunis pour l'évaluation des projets déposés dans le cadre des programmes

« Blancs » et « Jeunes Chercheurs et jeunes chercheuses » de l'ANR constatent que la manière dont les réformes nécessaires de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur sont conduites suscite une vive protestation de la communauté scientifique française à laquelle ils s'associent. En conséquence de quoi, ils décident de démissionner, après avoir accompli leur travail d'évaluation dans sa totalité et ceci par respect pour la communauté scientifique française et par respect pour l'engagement pris par rapport à l'ANR.

Ils dénoncent également les insultes et les contre-vérités, en particulier concernant l'évaluation des chercheurs et enseignants-chercheurs, contenus dans le discours du Président Sarkozy du 22 janvier 2009.

Par ce texte, ils veulent faire valoir la place que la communauté des scientifiques, rouage essentiel et incontournable, peut et doit prendre dans la définition et la conduite des réformes nécessaires des organismes de recherche et des universités.

· **csd 3 : a voté la motion suivante à l'unanimité :**

Les membres du Comité Chimie (CSD.3) réunis pour l'évaluation des projets déposés dans le cadre des programmes « Blancs » et « Jeunes Chercheurs et jeunes chercheuses » de l'ANR constatent que la manière dont les réformes nécessaires de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur sont conduites suscite une vive protestation de la communauté scientifique française à laquelle ils s'associent. En conséquence de quoi, ils décident de démissionner, après avoir accompli leur travail d'évaluation dans sa totalité et ceci par respect pour la communauté scientifique française et par respect pour l'engagement pris par rapport à l'ANR. Ils dénoncent également les insultes et les contre-vérités, en particulier concernant l'évaluation des chercheurs et enseignants-chercheurs, contenus dans le discours du Président de la République du 22 janvier 2009.

Par ce texte, ils veulent faire valoir la place que la communauté des scientifiques, rouage essentiel et incontournable, peut et doit prendre dans la définition et la conduite des réformes nécessaires des organismes de recherche et des universités.

· **csd 7 : a voté la motion suivante (19 oui, 5 abstentions):**

Réunis le lundi 9 mars 2009, les membres de la commission "Sciences agronomiques et écologies" du Comité d'évaluation des programmes "blanc" et "jeunes chercheurs" de l'Agence Nationale de la Recherche ont constaté que les conditions de réalisation des expertises sur lesquelles ils fondent leurs rapports les plaçaient dans l'impossibilité de procéder, aux dates prévues, à l'ensemble des tâches liées au travail d'évaluation et de classement pour lequel ils étaient réunis. Ils ont néanmoins décidé, après délibération, d'engager lorsque cela était possible l'évaluation des projets soumis, et ce par respect pour leurs collègues venus de l'étranger et en considération du travail fourni par les porteurs de projets. Ils tiennent cependant à souligner que cette décision n'implique de leur part aucune approbation des projets de réforme de l'institution universitaire et de la recherche qui ont provoqué comme on le sait de vives inquiétudes.

Cette motion est assortie de la décision opérationnelle suivante : rétention des délibérations (ne pas les entrer dans la base) et non traitement des dossiers sans expertise ou avec une seule expertise

(sauf cas exceptionnel de totale indigence du projet). Une réunion est prévue fin mars pour terminer les expertises, valider les classements.

Remarque : La question de la position qui sera celle du csd-7 à l'issue de cette réunion sera discutée ultérieurement.

· **csd8-1 (Biologie-Santé): a voté le rétention des classements (15 oui, 9 non)**

· **csd9-1 (SHS): a voté la motion suivante :**

Réunis le lundi 9 mars 2009, les membres de la commission "Sciences Humaines et Sociales " du Comité d'évaluation des programmes "blanc" et "jeunes chercheurs" de l'Agence Nationale de la Recherche ont constaté que les conditions de réalisation des expertises sur lesquelles ils fondent leurs rapports les plaçaient dans l'impossibilité de procéder, aux dates prévues, à l'ensemble des tâches liées au travail d'évaluation et de classement pour lequel ils étaient réunis. Ils ont néanmoins décidé, après délibération, d'engager lorsque cela était possible l'évaluation des projets soumis, et ce par respect pour leurs collègues venus de l'étranger et en considération du travail fourni par les porteurs de projets. Ils tiennent cependant à souligner que cette décision n'implique de leur part aucune approbation des projets de réforme de l'institution universitaire et de la recherche qui ont provoqué comme on le sait de vives inquiétudes. Cette motion est assortie de la décision opérationnelle suivante : rétention des délibérations (ne pas les entrer dans la base) et non traitement des dossiers sans expertise ou avec une seule expertise (sauf cas exceptionnel de totale indigence du projet). Une réunion serait prévue en mai pour terminer les expertises, valider les classements.

· **Csd9.2 (SHS) : a voté la motion suivante (14 pour, 3 contre et 2 abs) :**

Les membres du Comité Sciences Humaines et Sociales (CSD9.2) réunis pour l'évaluation des projets déposés dans le cadre des programmes « Blancs » et « Jeunes Chercheurs » de l'ANR constatent que la manière dont les réformes nécessaires de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur sont conduites suscite une vive protestation de la communauté scientifique française à laquelle ils s'associent. En conséquence de quoi, ils décident de démissionner, après avoir accompli leur travail d'évaluation et ceci par respect pour la communauté scientifique Française et pour l'engagement pris par rapport à l'ANR. Ils dénoncent également le mépris et les contrevérités, en particulier concernant l'évaluation des chercheurs et enseignants-chercheurs, contenus dans le discours du Président de la République du 22 janvier 2009. Par ce texte, ils veulent faire valoir la place que la communauté des scientifiques, rouage essentiel et incontournable, peut et doit prendre dans la définition et la conduite des réformes nécessaires des organismes et des universités. Sur l'évaluation :

L'évaluation doit être transparente et équitable. Elle doit être collégiale et menée par les pairs (comme dans les pays auxquels il est typiquement fait référence) en suivant des critères clairement énoncés.

Nous réaffirmons l'importance de ces principes essentiels et demandons qu'ils soient inscrits au coeur des réformes en cours et à venir.

· **Sur l'ANR :**

Nous demandons que l'ANR se dote d'un Conseil Scientifique afin que la politique de l'ANR soit faite en concertation avec les scientifiques. Nous demandons que la part budgétaire allouée aux appels d'offres Blancs et Jeunes chercheurs, toutes commissions confondues, soit significativement accrue (jusqu'à 70%), conformément aux engagements pris par la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

**Par ailleurs, le csd-2 a voté la motion suivante :**

## **Motion votée par le CSD2 le 10 mars 2009 (12 oui, 6 non, 4 abstentions)**

Les membres des Comités Scientifiques Disciplinaires de l'ANR, réunis en session pour l'évaluation des projets déposés dans le cadre des programmes « Blancs » et « Jeunes Chercheurs », constatant la crise que traverse la Recherche et l'Enseignement Supérieur, décident d'évaluer les projets soumis. Ce faisant, ils comptent faire valoir la place que la communauté des scientifiques, rouage essentiel et incontournable, peut et doit prendre dans la définition et la conduite des réformes nécessaires des organismes et des universités.

### **Sur l'emploi scientifique:**

La multiplication des contrats de recherche à durée déterminée ne saurait être prorogée sans que soit conduite une véritable réflexion sur les perspectives d'emploi scientifique en France aboutissant à un plan pluri-annuel pour l'emploi scientifique. Nous demandons que l'ANR qui génère à elle seule plusieurs milliers de CDD chercheurs, ingénieurs et techniciens, instaure pour sa part une cellule de suivi de l'emploi scientifique mettant ainsi à profit la vision qu'elle est à même d'avoir de la recherche publique et privée.

Nous demandons que l'engagement pris par le Premier Ministre de maintenir l'emploi dans les universités en 2010 et 2011 s'applique également aux organismes.

### **Sur l'évolution des Organismes :**

Nous réaffirmons notre attachement à la continuité thématique du CNRS et à la reconnaissance de son double rôle d'opérateur de recherche et d'agence de moyens national non seulement pour les UPR mais également pour les UMR. Nous demandons que les éventuelles modifications dans le fonctionnement, la structuration et les missions des EPST soient menées en concertation étroite avec la communauté scientifique via ses instances représentatives.

Nous demandons que soient clarifiées les missions respectives, d'une part, des différentes agences constituées par les organismes (CNRS, INSERM, etc...) et de l'ANR d'autre part.

Nous demandons enfin que la reconnaissance de la mission d'opérateur de recherche se concrétise par un budget compatible avec son exercice. A cette fin, les crédits des universités et organismes et le soutien de base des laboratoires doivent augmenter pour retrouver, en euros constant, celui d'il y a 10 ans, afin que financement sur projet et financement à moyen et long terme soient équilibrés, comme il a été largement discuté récemment lors du colloque ANR-Blanc.

### **Sur l'ANR :**

Nous demandons que les instances de pilotage de l'ANR associent la communauté scientifique de façon plus collective à la définition des Appels d'offres thématiques. Nous demandons que la part budgétaire allouée aux appels d'offres Blancs et Jeunes chercheurs soit significativement accrue, conformément aux engagements pris par la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.